

Service Agriculture et Développement Rural  
Unité Foncier et Territoires  
Secrétariat de la CDPENAF

Grenoble, le 26/05/23

**Le préfet**  
à  
Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné,  
Maison Mestrallet – 19 cours Baron Raverat  
38460 CREMIEU

Objet : Modification du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné – Saisine CDPENAF  
A l'attention de : Yvon-Gwénaél PIQUET

Monsieur,

Vous avez saisi la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers agricoles (CDPENAF) pour avis, sur la Modification du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Dans le cadre de la saisine de la CDPENAF, les modifications de SCOT n'entrent pas dans le champ de compétence de la Commission. Vous n'avez donc pas la nécessité de saisir la CDPENAF pour ce dossier.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le secrétariat de la CDPENAF,

